

Profond

Rapport de gestion

2014

Assurés  
actifs  
31 129

---

Degré de  
couverture  
107,1%

---

Coûts administratifs  
par assuré  
CHF 402.–

---

Fortune  
sous gestion  
5,7 mrd CHF

Taux de  
conversion  
de 7,2%

---

Coût total de la  
gestion de la  
fortune 0,35%

---

Rende-  
ment  
6,8%

---

Bénéficiaires  
de rentes  
7456

---

Rémunéra-  
tion 3,5%

# Table des matières

## **Avant-propos**

- 6 Interview du président du Conseil de fondation et du directeur

## **Rétrospective de l'année**

- 13 L'essentiel en bref
- 13 Résultat des placements
- 15 Comptabilité par secteurs

## **Gouvernance des régimes de pension**

- 22 Organigramme
- 23 Organes
- 25 Partenaires et organes externes
- 25 Gestion des risques, directives et droits de vote

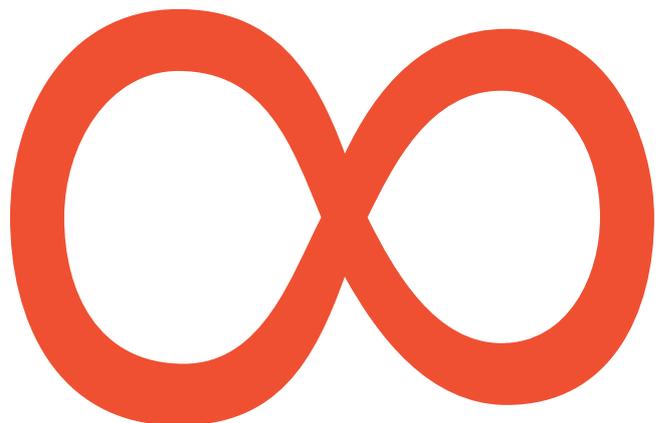
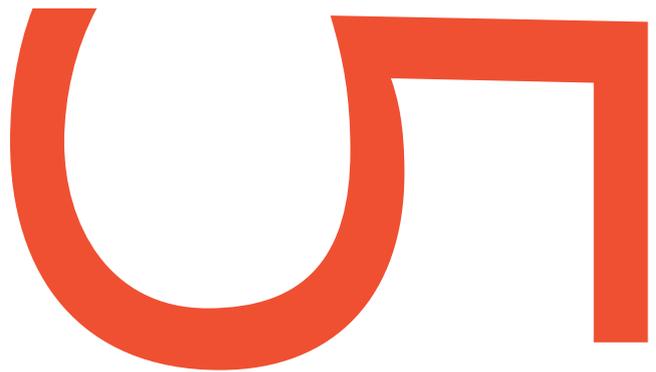
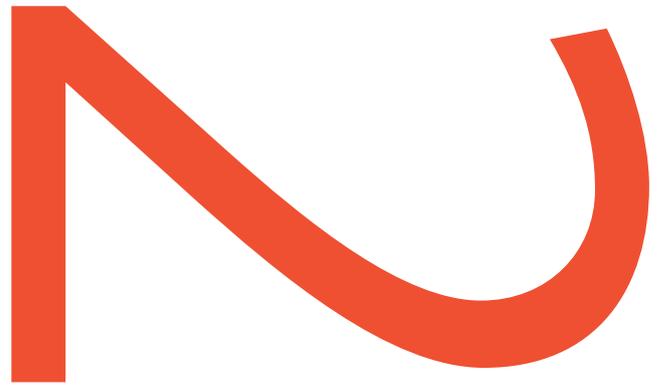
## **Comptes annuels**

- 29 Bilan
- 30 Compte d'exploitation
- 32 Annexe
- 48 Rapport de l'organe de révision
- 50 Rapport de l'expert en assurances de pension

# 68

Pour pouvoir verser des prestations de vieillesse supérieures à la moyenne, Profond poursuit une stratégie de placement axée sur les valeurs réelles. Plus de la moitié du capital de prévoyance est ainsi investie en actions et 15 pour cent environ en biens immobiliers. L'évolution à long terme de la fortune démontre que cette stratégie de placement est payante.

Grâce aux intérêts et aux intérêts composés, une personne qui a cotisé 100 francs en 1991, l'année de la création de Profond, obtient aujourd'hui plus du double de cette mise, soit une rémunération de plus de 4 pour cent. En partant à la retraite aujourd'hui, cette personne aurait droit à 18,60 francs de rente de vieillesse pour ces 258 francs.



# De solides performances dans un contexte exigeant

Olaf Meyer, président du Conseil de fondation de Profond, et Martin Baltiswiler, directeur, ont donné une interview pour s'exprimer sur les évolutions et événements survenus durant l'année 2014. Ils abordent divers sujets et challenges auxquels Profond doit faire face aujourd'hui et à l'avenir.

**Comme 2013, l'année 2014 a été une année très mouvementée pour Profond. Comment Profond s'est-elle affirmée et développée dans ce contexte?**

**Olaf Meyer:** L'année écoulée a effectivement été riche en événements et nous a fortement sollicités. Je rappellerai par exemple la crise de l'Ukraine mais aussi le oui suisse à l'initiative sur l'immigration de masse, qui a défrayé la chronique au plan international. Ces événements ont entre autres provoqué de fortes fluctuations sur les marchés financiers. Les mois de mars, d'août et surtout de novembre ont été marqués par des chutes des cours qui ont toutefois été rattrapées.

**Comment jugez-vous le résultat annuel dans ce contexte?**

**Martin Baltiswiler:** Vu le contexte, nous sommes en mesure d'affirmer qu'avec un rendement de 6,8 pour cent, Profond a obtenu un résultat pour le moins honorable. Ce résultat a permis d'une part d'augmenter le degré de couverture de 104,2 pour cent à 107,4 pour cent après rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs à 3,5 pour cent. Nous avons ainsi été en mesure de rémunérer une fois de plus les avoirs des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes sur un pied d'égalité. D'autre part, grâce à l'internalisation que nous avons initiée à la mi-2013, nous avons encore gagné en efficacité. En outre, la couverture indépendante des risques que nous avons introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2014 nous a permis de poursuivre la réduction des frais. Force est de constater à présent que les décisions prises par Profond ont été pertinentes et comment à porter des fruits.

**Olaf Meyer:** S'il y a eu une petite déception en 2014, c'est peut-être de ne pas avoir profité aussi nettement des baisses d'intérêts dans le domaine des placements que

d'autres, et ce parce que nous n'avions pas tablé sur une chute aussi importante des taux d'intérêt. Je partage néanmoins le point de vue de Martin Baltiswiler: l'année a été bonne pour Profond.

**Le contexte reste toutefois difficile. L'abolition du cours plancher du franc suisse face à l'euro a été un coup dur pour les caisses de pension. Dans quelle mesure le franc fort et les taux d'intérêts négatifs influent-ils sur la stratégie d'investissement de Profond?**

**Olaf Meyer:** Cela nous concerne de manière très directe et immédiate car dans les faits, toute une catégorie de placements, en l'occurrence les obligations, n'offre plus aucun rendement à ce jour. Nous devons par conséquent réexaminer les immobilisations et réfléchir à des moyens de préserver le rendement que nous entendons redistribuer à nos bénéficiaires de rentes. Les caisses de pension sont actuellement mises à rude épreuve car elles ont d'importantes exigences en matière de prestations. En même temps, les placements conventionnels rapportent moins. Bref, les recettes qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent ne fonctionnent plus et il faut trouver de nouvelles idées.

**Les spécialistes prévoient que, dans les années à venir, de nombreuses institutions de prévoyance seront vouées à disparaître ou à rejoindre des institutions plus grandes. Qu'implique cette évolution pour Profond?**

**Martin Baltiswiler:** Cette consolidation du marché se manifeste depuis un certain temps déjà. Les petites entreprises dissolvent leurs propres fondations pour rejoindre des fondations collectives. Entre-temps, nous voyons aussi de grandes fondations d'entreprise et de petites fondations collectives envisager la dissolution.

«Les décisions prises par Profond ont été pertinentes et commencent à porter des fruits.»

Martin Baltiswiler



«Les recettes qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent ne fonctionnent plus et il faut trouver de nouvelles idées.»

Olaf Meyer

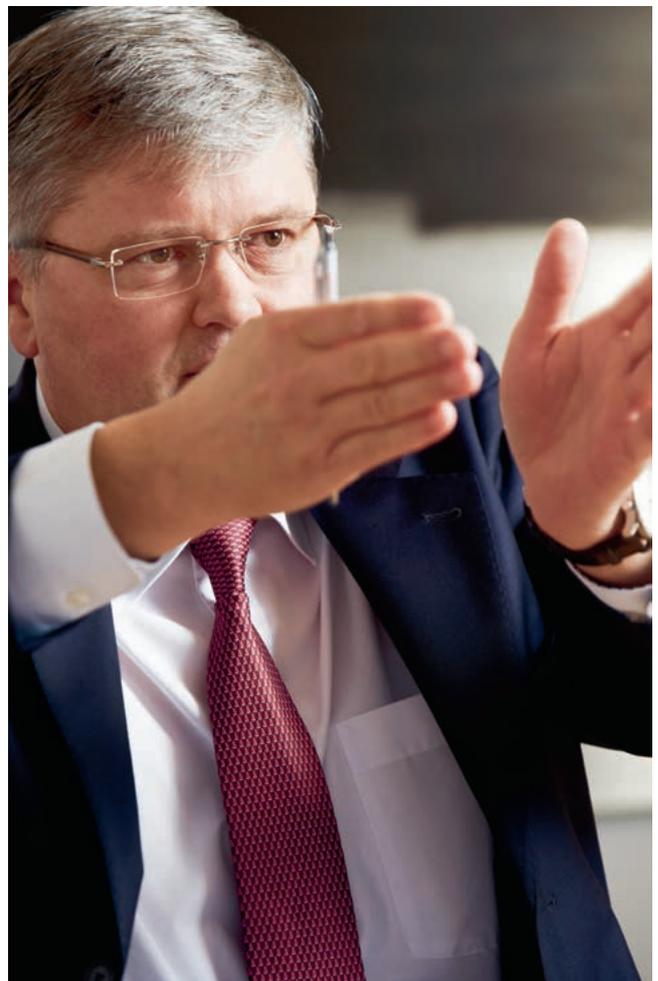
«La consolidation du marché nous est par conséquent très favorable parce qu'elle promet davantage de destinataires et de nouvelles perspectives de croissance.»

Martin Baltiswiler



«Nous avons fait des progrès mais entendons persévérer dans une politique d'économies intelligente.»

Olaf Meyer



La réglementation de plus en plus lourde a sans doute elle aussi favorisé cette tendance à la consolidation ces dernières années. La gestion d'une fondation devient en effet de plus en plus fastidieuse pour ces raisons. Une fondation d'entreprise induit aussi des responsabilités qui ne font pas partie du cœur de métier des entreprises.

Profond, pour sa part, a depuis longtemps passé la taille critique pour exercer avec succès son activité en toute indépendance. La consolidation du marché nous est par conséquent très favorable parce qu'elle promet davantage de destinataires et de nouvelles perspectives de croissance, avec à la clé la possibilité de répartir les charges sur davantage d'assurés et de réaliser ainsi des gains d'efficacité.

**Parlons de l'aspect coûts. L'objectif déclaré de Profond est de continuer d'abaisser les frais administratifs. Où en êtes-vous dans cette démarche et êtes-vous satisfait des résultats?**

**Martin Baltiswiler:** Nous sommes satisfaits mais il est hors de question pour nous de lever le pied et de nous reposer sur nos lauriers. Pour la troisième fois consécutive déjà, Profond est parvenue à réduire substantiellement le coût par destinataire mais nous comptons aussi continuer d'exploiter systématiquement le potentiel de réduction de coûts existant. Nous serons aidés dans cette démarche par la croissance qui résultera de la consolidation évoquée du marché, d'une part, ainsi que par d'autres optimisations possibles grâce à l'introduction d'un logiciel de gestion moderne au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Olaf Meyer:** Je confirme: nous avons fait des progrès mais entendons persévérer dans une politique d'économies intelligente. En d'autres termes, Profond fera des économies là où la qualité de notre service n'en souffrira pas.

**Profond applique désormais une comptabilité par secteurs. Qu'entend-on par là et qu'en attendez-vous?**

**Martin Baltiswiler:** La comptabilité par secteurs ventile les charges et les produits par domaines de prévoyance. En qualité d'institution de prévoyance, nous sommes présents dans trois domaines principaux. Dans le domaine des prestations de vieillesse tout d'abord, où il faut placer les capitaux et les verser lorsque l'assuré part en retraite. Dans le domaine des prestations d'assurance, ensuite, qui garantit les assurés actifs contre les risques de décès et d'invalidité. Le troisième domaine de prévoyance englobe les prestations de services à nos clients, qui vont de la saisie des mutations au versement des rentes en passant par l'établissement de certificats d'assurance.

**Olaf Meyer:** L'articulation en trois domaines de prévoyance est un grand pas vers une meilleure transparence aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe. Nous révélons ouvertement ce qu'il advient de l'argent de nos destinataires. La comptabilité par secteur, instrument de contrôle interne axé sur les résultats, met en lumière les aspects nécessitant des améliorations supplémentaires par le biais d'une gestion professionnelle dans les prochaines années.

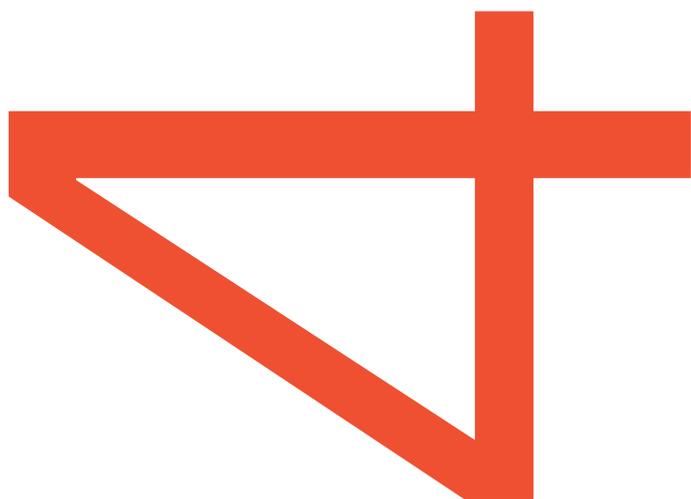
**Martin Baltiswiler:** Grâce à la croissance escomptée, nous pourrions progresser dans les trois domaines de prévoyance. Dans le domaine des prestations de vieillesse, nous visons concrètement une réduction supplémentaire des frais de gestion de fortune, que nous sommes déjà parvenus à réduire sensiblement au cours de ces dernières années. Dans la partie assurance, les risques pourront être plus aisément diversifiés, ce qui se traduira par une stabilisation des cotisations de risque. Dans le service client, enfin, les frais par destinataire continueront de baisser.

**Quels sont vos principaux objectifs pour 2015?**

**Olaf Meyer:** Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux dans les trois domaines. Dans le domaine des placements, nous voulons une fois de plus garantir une rémunération de 3,5 pour cent à nos destinataires. Dans le domaine de l'assurance, nous allons nettement alléger nos affiliations grâce à un nouveau système de tarification. Bien entendu, ceci nous réjouit tout particulièrement. Dans le domaine administratif, nous entendons élargir les gains d'efficacité déjà atteints. Nous nous sommes ainsi fixés pour objectif une réduction des coûts de 20 francs par destinataire.

La gestion des risques prend une dimension particulière dans ces projets. Nous introduirons définitivement notre gestion de risque améliorée en 2015. Dans le contexte mouvementé actuel, il est crucial de pouvoir faire face aux événements imprévus dans les meilleures conditions possibles.

**Martin Baltiswiler:** Il est aussi essentiel pour nous que tous les collaboratrices et collaborateurs connaissent les buts de Profond. C'est ainsi que nous pourrions tous contribuer de façon concentrée et dévouée à la réalisation de nos objectifs ambitieux.



Aujourd'hui, comme par le passé, le principe est de placer les fonds de telle manière qu'ils se multiplient et de se prémunir ainsi pour l'avenir. Profond poursuit cet objectif en appliquant une stratégie autonome de la valeur réelle. Le résultat positif net du processus d'épargne, de risque et de charges permet d'accroître les réserves de fluctuation de valeur. Ces réserves atteignent ainsi 7,1 pour cent de toutes les exigibilités de prévoyance en 2014.

4440

Moyenne des intérêts versés en francs

44400

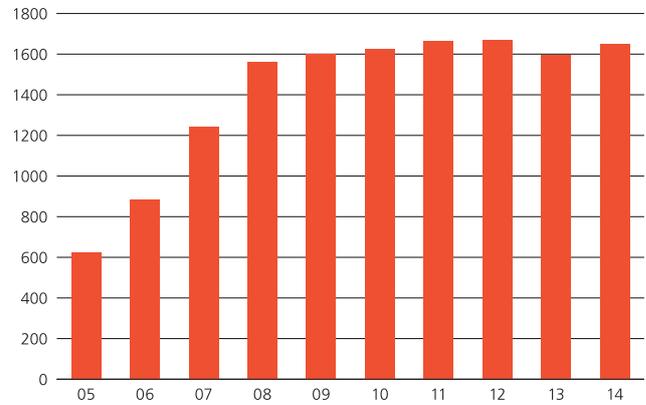
Pour un bon nombre de personnes, la prévoyance professionnelle englobe la majeure partie de l'épargne. Les assurés de Profond, actifs et bénéficiaires de rentes disposent en moyenne d'un avoir de 126 843 francs. A raison de 3,5 pour cent d'intérêts, ils touchent 4440 francs. Sur un livret d'épargne auprès de la quasi-totalité des banques, ils auraient dû placer plus de 900 000 francs pour obtenir le même montant.

# Rétrospective de l'année

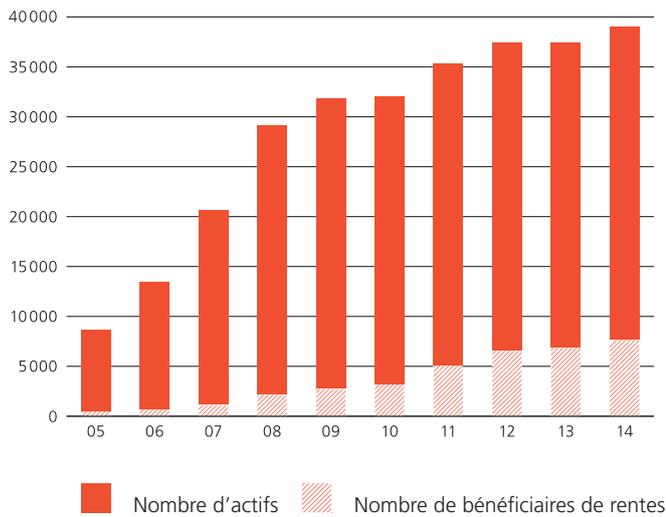
## Degré de couverture



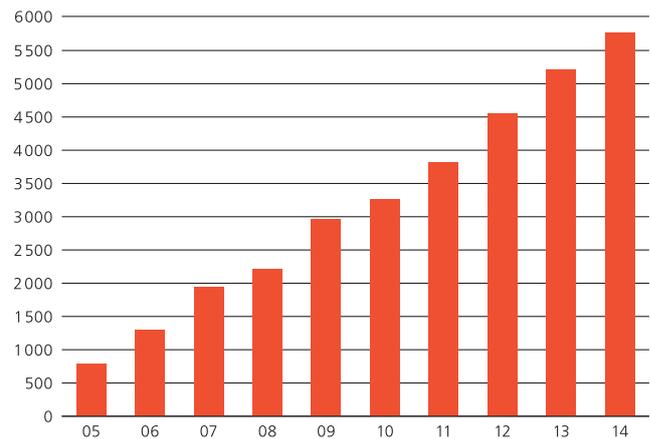
## Nombre de partenaires affiliés



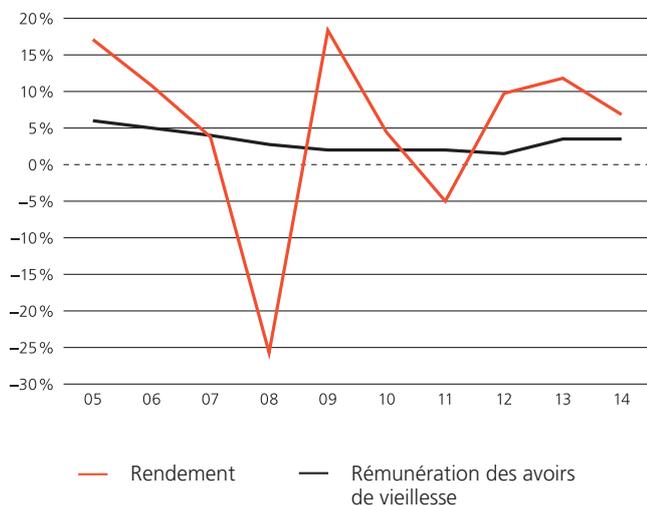
## Nombre de destinataires



## Fortune (en millions de CHF)



## Rendement et rémunération des avoirs de vieillesse



## L'essentiel en bref

En réalisant un rendement de 6,84%, Profond a nettement surpassé pour la troisième année consécutive l'objectif de rendement de 5,0%. Ceci nous a permis une fois de plus de rémunérer le capital des assurés actifs à 3,5%.

Après une période de découvert de 2008 à 2012, nous avons pu continuer à renforcer les réserves de fluctuation de valeur. Le degré de couverture après intérêts est de 107,1% (104,2% en 2013).

Le nombre des entreprises affiliées a augmenté de 3,4% par rapport à l'année précédente. Ce résultat réjouissant est le fruit de nouvelles acquisitions d'une part et d'une réduction des départs d'autre part. L'effectif total des assurés est passé à 38 585, dont 7456 touchent des rentes.

La fortune sous gestion a augmenté de plus de 10% grâce à de nouvelles entrées, au haut rendement et aux cotisations d'épargne.

Après la décision du Conseil de fondation, prise en 2013, d'abaisser progressivement le taux de conversion de 7,2% à 6,8% d'ici à 2018, les assuré(e)s ont encore bénéficié du taux non réduit de 7,2% au cours de l'exercice.

### Questionnaire de santé simplifié

Profond a simplifié le questionnaire de santé au 1<sup>er</sup> juillet 2014: il suffit désormais à l'employeur de répondre à deux questions sur la capacité de travail et le versement de prestations d'autres assurances sociales. Une déclaration de santé complète ne sera réclamée que si un certain niveau de prestations est atteint dans le régime surobligatoire ou dans des circonstances particulières. La majorité des nouveaux assuré(e)s peuvent ainsi être admis rapidement et sans complication.

### Les nouvelles technologies au service d'un meilleur soutien aux assurés

Profond a amélioré son soutien aux assurés grâce à la mise en œuvre du nouveau système de gestion d'assurances Swissspension 6. Les principaux travaux de mise

à jour ont été effectués au cours de l'exercice sous revue tandis que la migration des données a eu lieu en janvier 2015. Grâce à cette nouvelle technologie, de nombreux processus sont simplifiés et accélérés pour mieux répondre aux attentes des clients. La mise en place d'un portail en ligne pour les sociétés affiliées, qui facilitera encore davantage le traitement des données, est prévue à moyen terme.

### Contribution active à la formation d'opinion

Profond s'investit dans le débat public sur la prévoyance professionnelle. Par des conférences et des articles dans la presse spécialisée, l'institution contribue à une meilleure compréhension de cette matière complexe et à la formation d'une opinion fondée. Dans le milieu spécialisé, Profond a été présente en 2014 au salon Personal Swiss et au salon spécialisé du 2<sup>e</sup> pilier.

## Résultat des placements

En 2014, Profond a encore surpassé le rendement moyen de 5,22% des dix dernières années.

A raison de 5,1%, ce sont les actions qui ont, comme les années précédentes, le plus largement contribué à ce résultat. Si le rendement des actions suisses a quasiment atteint son indice de référence, celui des actions étrangères est sensiblement en dessous. Il en résulte un effet négatif de -0,5% pour l'ensemble du portefeuille. Des réaffectations ont été opérées en décembre 2014 suite à cette évolution afin que les actions étrangères atteignent elles aussi l'indice de référence en 2015. Ce pas vers le placement passif réduit globalement le risque des placements en actions.

Les obligations n'ont contribué au rendement global qu'à hauteur de 1%, réduisant ainsi le rendement du portefeuille de 1,5% par rapport au rendement de référence. Comme l'année 2014 a été excellente pour les obligations à long terme en particulier, la sous-pondération des obligations et les validités courtes ont été un frein au rendement. Entre temps, les taux d'intérêts sont négatifs, et ce même pour les obligations allant jusqu'à dix ans.

### Rendement et rémunération (en pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement	17,1	10,8	3,8	-25,7	18,4	4,4	-5,0	9,7	11,8	6,8
Rémunération des avoirs de vieillesse	6,0	5,0	4,0	2,75	2,0	2,0	2,0	1,5	3,5	3,5

Les produits des autres catégories de placements étaient à peu près conformes aux indices de référence. L'écart de 2,3% par rapport à l'indice de référence de 9,1% s'explique donc pour l'essentiel par les deux effets évoqués. Malgré les nombreux événements qui ont secoué le monde, les marchés financiers sont restés relativement calmes en 2014. L'écart standard du portefeuille à la fin de l'année est un indicateur important du risque. A raison de 6,15%, il n'a que légèrement augmenté par rapport aux années précédentes. Cela montre que Profond a maintenu le risque global à un niveau moyen grâce à une forte diversification.

Dans l'ensemble, le résultat obtenu n'est pas totalement satisfaisant du point de vue des placements. L'écart négatif par rapport à l'indice de référence est toutefois relativisé par le fait que les plus-values sur les obligations ne sont pas durables et que les frais de constitution pour le nouveau mandat d'actions passif sont déjà inclus dans le rendement de l'exercice.

### Composition de la fortune

La répartition des actifs au 31 décembre 2014 était proche des directives stratégiques avec une sous-pondération en obligations de 3,7% et une surpondération en actions de 2,3% ainsi que de 2,4% en liquidités. D'une part, les rendements obligataires ont été jugés peu attrayants, raison pour laquelle leur part a été délibérément réduite. D'autre part, les actions ont connu une forte croissance au mois de décembre et il y a eu diverses entrées de liquidités opérationnelles qui n'ont pas encore été placées avant la fin de l'année, d'où les différences en termes d'actions et de liquidités.

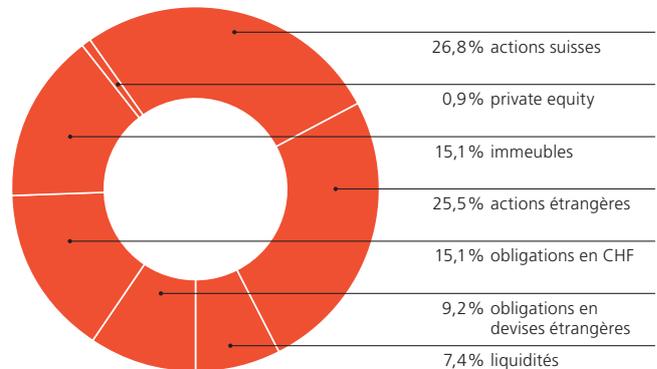
Comme les années précédentes, Profond a investi plus de 65% dans des valeurs réelles mais n'a pas investi dans des fonds spéculatifs ou dans le domaine des matières premières. La faible part de placements alternatifs résulte pour l'essentiel de placements de type Private Equity.

68% environ du portefeuille total sont placés en francs suisses. Des risques de change pèsent en particulier sur les actions étrangères qui ne sont pas garanties par tradition contre les effets de change parce qu'on sait par expérience que cela n'augmente pas leur performance, ne serait-ce qu'à long terme. Les risques de change ne sont pas garantis non plus sur une partie des obligations étrangères parce que certaines devises possèdent un potentiel d'augmentation de la valeur.

### Immeubles

Fin 2014, le portefeuille de Profond était constitué à 15,1% de biens immobiliers, dont 12,3% se trouvent en Suisse et 2,8% à l'étranger où seuls des investissements directs sont effectués. Cela équivaut à une augmentation de la part immobilière de 3,0%, soit 237 millions de CHF, et reflète pour l'essentiel un accroissement stratégique

### Ventilation de la fortune gérée au 31.12.2014



prévu de la quote-part immobilière. Comme l'immobilier se négocie à des prix très élevés à l'heure actuelle, la stratégie consiste à investir d'une part dans des fondations de placement et, d'autre part, directement dans des biens immobiliers car il faut s'attendre à des augmentations plus faibles en l'occurrence. La répartition entre logements et immeubles commerciaux est de 68% contre 32%.

### Investissements immobiliers indirects

Profond détenait à la fin de l'année des placements immobiliers indirects pour un montant de 382,2 millions de CHF, dont 59% sont investis en Suisse et les 41% restants diversifiés dans le monde entier. La proportion de logements est de 47% en Suisse et de 15% à l'étranger.

La majeure partie des placements collectifs investissant en Suisse sont constitués de parts dans des fondations de placement (85%) ainsi que de fonds non cotés en bourse (10%). Le portefeuille est ainsi moins vulnérable aux fluctuations que les fonds immobiliers cotés, qui sont négociés à des primes d'un niveau historiquement élevé en raison du faible niveau des taux d'intérêts. Profond maintient son objectif de continuer d'accroître la part de l'immobilier dans les fondations de placement, ce qui passe par de nouvelles émissions et des augmentations de capital.

Malgré la dilution due aux nouveaux placements, un rendement de 5,0% en Suisse et de 5,6% à l'étranger a été réalisé au cours de l'année civile écoulée.

### Investissements immobiliers directs

Au cours de l'exercice sous revue, Profond a acquis des biens immobiliers pour une valeur totale d'environ 128 millions de CHF et dépasse ainsi l'objectif fixé de 75 millions de croissance par an. Le portefeuille immobilier s'est enrichi de deux terrains (l'un destiné à des appartements locatifs à Olten, l'autre à des appartements locatifs et à des surfaces commerciales à Frauenfeld), d'un immeuble d'habitation et commercial à Zurich Altstetten, ainsi que d'un immeuble commercial entièrement loué à Zurich Oerlikon.

Fin 2014, la valeur totale des investissements immobiliers directs s'élevait à 475,47 millions de CHF. La proportion de logements est de l'ordre de 88% et celle des locaux commerciaux de 12%. Le produit immobilier réalisé en 2014 s'est élevé au total à 18,68 millions de CHF, ce qui représente un rendement de l'ordre de 4,3%.

## Comptabilité par secteurs

A compter de l'exercice 2014, Profond présente les résultats pour les trois domaines de la prévoyance, à savoir l'épargne, l'assurance de l'invalidité et du décès ainsi que le service client. Cette ventilation permet de déterminer si les fonds encaissés sont utilisés conformément à leur destination. L'objectif est double: les secteurs assurance et service client doivent couvrir leurs frais, et l'intégralité des cotisations d'épargne et des intérêts doivent bénéficier à la prévoyance vieillesse. Le résultat net des trois unités de prévoyance est à la disposition du processus d'épargne. Chez Profond, qui est une fondation, il revient toujours intégralement aux destinataires. A l'heure actuelle, les excédents après déduction des intérêts sont versés à la réserve de fluctuation de valeur, laquelle n'est pas encore intégralement constituée.

### Prestations de vieillesse

Le processus d'épargne est géré par l'unité de prévoyance Prestations de vieillesse. Les principales recettes résultent des cotisations, des prestations d'entrée et des dépôts ainsi que des revenus des biens. Grâce à ces recettes, Profond finance en priorité des prestations en capital et en rentes, des prestations de sortie ainsi que des intérêts et des provisions.

### Prestations d'assurance

Le processus d'assurance s'opère dans l'unité de prévoyance Prestations d'assurance. La quasi-totalité des recettes provient des cotisations de risque des clients. Comme Profond n'est plus réassurée depuis 2013, elle ne touche plus que de faibles indemnités résultant de sinistres anciens. Ces recettes servent à financer des prestations en capital en cas de décès, des rentes d'invalidité ainsi que des rentes de viduité et d'orphelin qui vont de pair.

### Service à la clientèle

La troisième unité de prévoyance se charge de toutes les tâches administratives nécessaires dans le cadre de la gestion. Ces services englobent le service général à la clientèle, soit l'établissement de documents et de décomptes dans le cadre du bilan annuel ou au moment des entrées et des sorties. A cela s'ajoute le conseil à la clientèle, par exemple pour les opérations de rachats ou les départs en

Profond a développé, au cours de l'exercice sous revue, une nouvelle charte qui a été introduite début 2015.

## Notre vision

Etant l'une des principales fondations collectives indépendantes de Suisse, nous continuerons à renforcer notre position sur le marché et à avoir une croissance supérieure à la moyenne. Nous nous engageons pour des solutions de prévoyance qui, en matière de rendements des capitaux de prévoyance et des prestations de vieillesse, se situent nettement au-dessus de la moyenne du marché à long terme. La clé de cette démarche réside dans notre stratégie de placement autonome, axée sur les valeurs réelles. Nous exploitons les marges de manœuvre entrepreneuriales en considérant les opportunités et les risques de manière consciente. Grâce à notre taille et à notre professionnalisme, nous parvenons à obtenir des avantages durables pour les employeurs, les assurés et les rentiers. Nous prônons la transparence et, forts de notre compétence, contribuons activement à la formation d'une opinion personnelle fondée dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

## Nos valeurs

### Satisfaction client

Nous nous engageons pour nos clients – de manière compétente et efficace.

### Collaboration

Nous sommes sincères et loyaux. Nos relations sont empreintes de respect et de confiance. Nous pouvons compter les uns sur les autres.

### Communication

Nous entretenons un dialogue ouvert. Nous fournissons des informations claires et exactes, selon l'adage «gouverner c'est prévoir».

### Culture de la performance

Nous encourageons les initiatives personnelles, soutenons l'autonomie et le sens des responsabilités et valorisons les bons résultats.

### Orientation vers l'avenir

Nous sommes ouverts à la nouveauté. Nous instaurons une culture d'argumentation basée sur la reconnaissance, le fair-play et la tolérance. Nous façonnons ainsi notre avenir de manière consciente.

retraite. Les contributions aux frais administratifs servent à la rémunération des collaboratrices et collaborateurs, au paiement du loyer des locaux et à d'autres frais nécessaires.

### Résultat global 2014

En 2014, tout comme en 2013, les recettes ont été supérieures aux dépenses, ce qui a permis de renforcer les réserves de fluctuation de valeur de 164,2 millions de CHF. Il en résulte un degré de couverture de 107,1% au 31 décembre 2014. Si Profond a réalisé un rendement d'un niveau exceptionnel de 11,8% en 2013, la contribution aux réserves de fluctuation de valeur ne baisse que de 31 millions en 2014. En effet, une grande partie du produit a été utilisée pour réduire le taux d'intérêt technique en 2013.

Le processus de risque permet de dégager encore un excédent qui profite également aux assurés dans la mesure où il est versé au processus d'épargne. L'évolution positive des sinistres se maintient. Elle est déjà inférieure aux calculs actuariels depuis plusieurs années.

Le processus administratif reste déficitaire en 2014, mais ce déficit a été nettement réduit par rapport à 2013.

### Unité de prévoyance Prestations de vieillesse

En 2014, la fortune à placer a de nouveau nettement augmenté, la part du lion, soit 237,9 millions de CHF, revenant au processus d'épargne.

Les recettes qui proviennent de la gestion de fortune se sont élevées à 355,43 millions de CHF et ont dépassé, comme l'année précédente, l'objectif à long terme de 5%. Les charges qui vont de pair, à savoir la constitution des capitaux de prévoyance, les provisions techniques, les réserves de cotisation, englobent les charges d'intérêts pour les bénéficiaires de rentes et les assurés actifs. Comme en 2013, le solde est positif en 2014.

Les liquidités opérationnelles ont d'ailleurs déjà été positives l'année précédente. D'une part, les recettes en primes dépassent de nouveau nettement les versements au titre des prestations en capital et des rentes, preuve que la structure de Profond est saine. D'autre part, les prestations d'entrée ont nettement dépassé les prestations de sortie par rapport à 2013. On peut en déduire que Profond a renoué avec la croissance en 2014.

Grâce aux dividendes, aux intérêts et aux loyers, le placement garantit une contribution en liquidité qui dépasse de 8,3 millions de CHF la rémunération des capitaux des actifs et des bénéficiaires de rentes. Il en ressort clairement que Profond a dégagé des excédents non seulement sur les dépenses et les recettes, mais aussi dans le domaine de la liquidité opérationnelle et financière.

### Comptabilité par secteurs (en milliers de francs)

	Processus d'épargne	Processus de risque	Processus de gestion	Total 2014	Total 2013
Recettes de cotisations	237 895	46 808	13 040	<b>297 743</b>	<b>294 250</b>
Prestations d'entrée et dépôts	460 226	0	0	<b>460 226</b>	<b>381 457</b>
Recettes des placements (net)	355 425	0	0	<b>355 425</b>	<b>532 616</b>
Recettes des contrats de réassurance	0	4 074	0	<b>4 074</b>	<b>4 651</b>
Produit apériodique	4 905	0	0	<b>4 905</b>	<b>0</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 058 451</b>	<b>50 882</b>	<b>13 040</b>	<b>1 122 373</b>	<b>1 212 974</b>
Prestations de sortie	-380 663	0	0	<b>-380 663</b>	<b>-446 796</b>
Prestations en capital et en rentes	-196 025	-1 306	0	<b>-197 331</b>	<b>-173 798</b>
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	-322 767	-39 893	0	<b>-362 660</b>	<b>-263 594</b>
Charges d'assurance	0	-2 030	0	<b>-2 030</b>	<b>-6 924</b>
Frais administratifs	0	0	-15 515	<b>-15 515</b>	<b>-16 579</b>
Charges apériodiques	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Affectations aux réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>-164 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-164 174</b>	<b>-305 283</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-1 063 629</b>	<b>-43 229</b>	<b>-15 515</b>	<b>-1 122 373</b>	<b>-1 212 974</b>
<b>Résultat</b>	<b>-5 178</b>	<b>7 653</b>	<b>-2 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Unité de prévoyance Prestations d'assurance

Le résultat de l'unité de prévoyance Prestations d'assurance est par définition exposé à de fortes fluctuations parce que le nombre des cas d'invalidité et de décès est lui-même variable. L'excédent de 7,65 millions de CHF s'est certes réduit de 13,8 millions de CHF par rapport à l'année précédente mais on peut néanmoins s'en féliciter parce que le résultat comporte un effet unique de 16,1 millions de CHF qui résulte de l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeur.

Tout d'abord, la légère progression des recettes due aux augmentations de salaires, aux nouvelles affiliations et aux augmentations des prestations par rapport à l'année précédente a contribué à ce bon résultat. Ensuite, les charges ont été réduites grâce à la résiliation du contrat de réassurance fin 2013.

L'évolution toujours encourageante des sinistres en demeure cependant la principale raison. Malgré une hausse des effectifs d'actifs, celle-ci n'a en effet que légèrement augmenté. La demande accrue de conseil et d'aide de la part des partenaires d'affiliation et de leurs collaborateurs en matière d'intégration au travail a également contribué à l'amélioration. Pour une réinsertion professionnelle optimale, un «case management» externe supplémentaire avec des partenaires professionnels est effectué en cas de nécessité.

Un nouveau tarif sera mis en place pour les nouvelles affiliations dès avril 2015 et pour les clients existants dès janvier 2016. Celui-ci sera basé sur cinq classes de risques tenant compte des charges de sinistres différentes d'une branche à l'autre ainsi que des processus de sinistres individuels des caisses de pension. Grâce à ce nouveau tarif, les cotisations de risque des institutions de prévoyance affiliées seront allégées d'environ 12 millions de CHF.

### Unité de prévoyance Service à la clientèle

Le service à la clientèle est financé par une contribution aux frais administratifs dépendant du salaire de 0,4% et d'une contribution pour courtages de 0,3% de la masse salariale assurée. Il en résulte des recettes de 13,04 millions de CHF pour 15,52 millions de frais administratifs. L'exercice 2014 accuse un déficit qui s'est réduit par rapport à 2013. Le montant des frais est marqué en particulier par le nombre important de mutations, lesquelles se chiffrent à 8841 entrées et à 7768 départs en 2014. L'effectif global de Profond se renouvelle ainsi tous les cinq ans en moyenne.

Les frais administratifs moyens par personne assurée ont pu être réduits à CHF 402 en 2014 (contre CHF 443 en 2013). Cette valeur moyenne a été calculée à partir des coûts très divers pour les actifs et les bénéficiaires de rentes, qui peuvent être nettement plus élevés dans les cas d'invalidité en particulier.

#### **Prix «SonntagsZeitung»**

A l'occasion de l'étude comparative des caisses de pension 2014 réalisée par la «SonntagsZeitung», Profond s'est vu décerner pour la sixième fois consécutive le prix de la meilleure rémunération sur dix ans. Cette distinction témoigne des performances de Profond, dont les assurés sont les bénéficiaires directs.

A large, stylized number '64' in a vibrant red color. The '6' is formed by a thick red line that curves around to form a circle, with a tail that extends to the right and then curves downwards. The '4' is formed by a thick red vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a diagonal line on the right that meets the horizontal line.

La compétence, le professionnalisme et l'engagement vécus au quotidien et encouragés sont la clé du succès durable de notre entreprise. 64 collaboratrices et collaborateurs venus des horizons les plus divers mettent leur expertise au service de Profond afin de garantir aux employeurs et aux assurés des prestations de qualité à tous les égards.

A large, stylized number '77' in a bold, red, sans-serif font. The number is composed of two identical '7' characters placed side-by-side. Each '7' has a thick horizontal top bar and a diagonal stem that tapers slightly towards the bottom.

Qui dit contrôle dit vérification régulière des faits par des personnes qualifiées, sur la base d'informations pertinentes, et surveillance permanente des risques. A Profond, cette responsabilité incombe au Conseil de fondation, à la direction et à quatre comités. Ces instances se sont réunies 77 fois en tout, exprimant ainsi un engagement fort et un niveau élevé de gouvernance.

# Gouvernance des régimes de pension

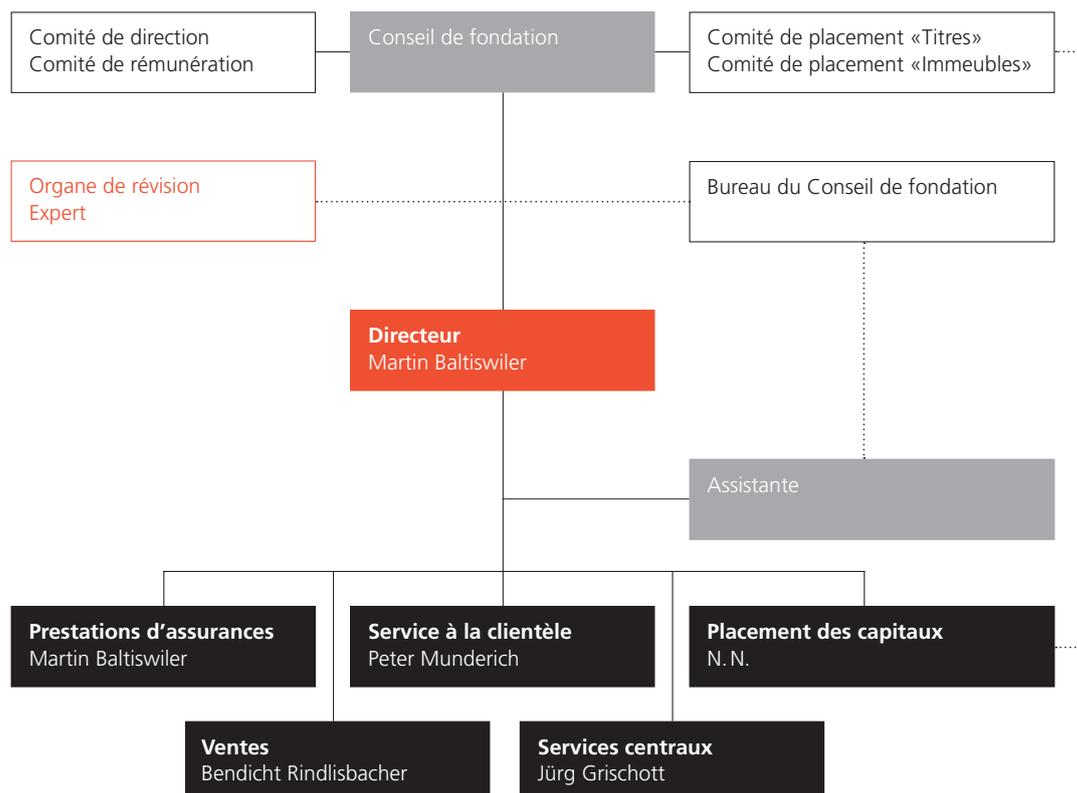


**Conseil de fondation** (de gauche à droite): Andreas Höchli (vice-président), Olaf Meyer (président), Aldo Platz, Ursula Schläpfer, Willy Theilacker (vice-président), Josef Bernet.



**Direction** (de gauche à droite): Jürg Grischott (chef des services centraux), Peter Schnyder (chef des ventes jusqu'au 31.12.2014), Bendicht Rindlisbacher (chef des ventes à partir du 01.01.2015), Martin Baltiswiler (directeur, président de la direction), Peter Munderich (chef du service à la clientèle).

## Organigramme



Grâce à sa structure solide, Profond est parfaitement armée pour relever les défis à venir tout en garantissant à tout moment un haut niveau de gouvernance.

## Organes

Membres au 31.12.2014 par ordre alphabétique

### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation assure la direction générale de la Fondation, veille à la bonne exécution des missions légales et définit les objectifs stratégiques ainsi que les principes de la Fondation, de même que les moyens pour les réaliser. Il établit l'organisation de la Fondation, veille à sa stabilité financière, supervise la direction et choisit l'organe de révision ainsi que l'expert en prévoyance professionnelle. Le mandat du Conseil de fondation est de quatre ans. Le mandat actuel prendra fin au 31 mai 2016.

**Josef Bernet** (depuis 2008), commerçant; responsable des finances, commune de Frick; représentant des employés

**Andreas Höchli** (depuis 1992, vice-président), avocat, associé chkp. HÖCHLI UND PARTNER; représentant des employeurs; membre du comité de placement «Immeubles» et du comité de rémunération (depuis 2013); autres mandats: membre du CA de B+B Holding AG\*, B+B Prévoyance SA\*, Rumex Immobilien-Aktiengesellschaft\* et Simmen Verwaltungs-AG\*, président du CF de la Fondation Palmhof

**Olaf Meyer** (depuis 2012, président), professeur en sciences politiques; enseigne à l'Université de Genève, responsable du domaine de compétence Finances à Kalaidos FH Zürich; représentant des employés; membre du comité de placement «Titres» et du comité de rémunération (depuis 2013); autres mandats: membre du CF de SaraFlip, membre du CA de B+B Holding AG\*, B+B Prévoyance SA\* et président du CA de TAF Consulting AG

**Aldo Platz** (depuis 2008), comptable diplômé; responsable Finance, comptabilité et administration des patients au Center da sanda Engiadina Bassa; représentant des employés.

**Ursula Schläpfer** (depuis 2008), comptable diplômée; responsable du département Finances, Spielbank Baden AG; représentante des employés

**Willy Theilacker** (depuis 1992, vice-président), comptable/contrôleur de gestion diplômé; Theilacker & Partner AG; représentant des employeurs; membre du comité de placement «Titres» (depuis 2009) et du comité de rémunération (depuis 2013); autres mandats: président du CF de la Fondation RgZ, B+B Holding AG\* et B+B Prévoyance SA\*, membre du CA de Linkgroup

\* Sociétés détenues par Profond.

Départ fin janvier 2014: Jürg Braunschweiler

Nombre de séances au cours de l'exercice sous revue: 11

### Comité de placement «Titres»

Le comité de placement «Titres» est le trait d'union entre le Conseil de fondation, les gestionnaires de portefeuille et la banque de dépôt. Il en réfère trimestriellement au Conseil de fondation. Il élabore entre autres les cahiers des charges et les mandats de gestion pour les gestionnaires de portefeuille, le règlement de placement et les directives générales de placement, et plus particulièrement l'allocation stratégique d'actifs. Il supervise l'activité de placement et ses résultats en conseillant et en assistant le responsable des immobilisations. Ce comité, constitué de membres internes et externes, se réunit au moins quatre fois par an.

**Andreas Häberli** (depuis 2012, présidence), économiste d'entreprise formé à la KSZ; consultant

**Olaf Meyer** (voir le Conseil de fondation)

**Willy Theilacker** (voir le Conseil de fondation)

Participants avec voix consultative:

**Martin Baltiswiler**, directeur

**Peter Birchmeier**, chef Controlling des investissements

Nombre de séances au cours de l'exercice sous revue: 9

### Comité de placement «Immeubles»

Le comité de placement «Immeubles» est le trait d'union entre le Conseil de fondation, les gestionnaires immobiliers externes, la comptabilité immobilière ainsi que des tiers pour ce qui concerne l'acquisition, la vente ou l'entretien de biens immobiliers. Il en réfère trimestriellement au Conseil de fondation. Il élabore les cahiers des charges pour les gestionnaires immobiliers ainsi que les directives en matière d'investissements immobiliers directs. Il supervise les activités immobilières en conseillant et en assistant le chef des investissements immobiliers directs. Ce comité, constitué de membres internes et externes, se réunit au moins quatre fois par an.

**Roger Beier** (depuis 2010), économiste d'entreprise HES; agent fiduciaire immobilier diplômé; représentant/conseiller des maîtres d'ouvrage, promoteur de projets; autres mandats: membre du CA et associé de MMK Immobilien-treuhand AG et de Rösti + Partner AG

**Andreas Höchli** (voir le Conseil de fondation)

**Herbert Meierhofer** (depuis 2010, présidence), économiste d'entreprise HES; responsable des finances, division Immeubles CFF SA; autres mandats: président du CA de Rumex Immobilien-Aktiengesellschaft\* et de Simmen Verwaltungs-AG\*, président de Tekag Holding AG\*

**Hansjörg Pedrett** (depuis 2010), ingénieur civil ETS/HES, diplôme supérieur d'économie; technicien en marketing diplômé; représentant/conseiller des maîtres d'ouvrage, promoteur de projets; autres mandats: président du CA et associé de MMK Immobilienreuehand AG

Participants avec voix consultative:

**Marco Adagazza**, responsable Immeubles

**Martin Baltiswiler**, directeur

Nombre de séances au cours de l'exercice sous revue: 12

#### Comité de rémunération

Le Comité de rémunération conseille le Conseil de fondation dans la nomination et l'indemnisation des membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction.

**Andreas Höchli** (voir le Conseil de fondation)

**Olaf Meyer** (présidence, voir le Conseil de fondation)

**Willy Theilacker** (voir le Conseil de fondation)

Participants avec voix consultative:

**Jürg Grischott**, chef des services centraux

Nombre de séances au cours de l'exercice sous revue: 3

#### Comité de direction

Le Comité de direction veille à la bonne circulation des informations entre le Conseil de fondation et la direction, conçoit les décisions du Conseil de fondation et prépare ses séances.

**Andreas Höchli** (voir le Conseil de fondation)

**Olaf Meyer** (présidence, voir le Conseil de fondation)

**Willy Theilacker** (voir le Conseil de fondation)

Nombre de séances au cours de l'exercice sous revue: 11

#### Direction

La direction gère les affaires opérationnelles conformément aux directives du Conseil de fondation et édicte les règles nécessaires pour l'organisation interne. Elle se fonde à cet effet sur les règlements de Profond Institution de prévoyance du 25 avril 2013.

**Martin Baltiswiler** (depuis le 01.01.2013), économiste d'entreprise diplômé ESCEA, gérant de caisse de pension diplômé, président de la direction

**Jürg Grischott** (depuis le 01.07.2013\*\*), économiste d'entreprise HES; chef des services centraux; autres mandats: président du CA de Customize AG et de Customize Beteiligung & Management AG; directeur de Grischi GmbH, directeur de B+B Prévoyance SA\* et B+B Holding AG\* (membre du CA de 2b asset management AG\* liquidée en 2014)

**Peter Munderich** (depuis le 01.07.2013\*\*), école de gestion commerciale; responsable du service à la clientèle; mandats externes: membre du CF et président du comité du CF de la Fondation zum Glockenhaus, représentant des employeurs au CF et membre de la commission de placement de la Fondation zum Glockenhaus

**Bendicht Rindlisbacher** (depuis le 01.01.2015), économiste d'entreprise HES, directeur marketing diplômé; chef des ventes; mandats externes: chargé de cours en marketing et en assurances auprès de l'Association suisse pour la formation en assurances

**Peter Schnyder** (du 01.01.2014 au 31.12.2014), employé de banque; chef des ventes par intérim

Départ fin mars 2014: Franz Zwysig

\* Sociétés détenues par Profond.

\*\* Il faisait auparavant partie de la direction de B+B Prévoyance SA, qui a été intégrée à Profond en 2013.

## Partenaires et organes externes

### Organe de révision

La société Progressia Wirtschaftsprüfung AG de Wädenswil a été désignée organe de révision. Roger Boccali, réviseur en chef, suit le mandat depuis 2011. L'organe de révision est élu pour un mandat d'un an renouvelable par le conseil de fondation sur proposition de la direction. Il exerce son activité dans le cadre légal, selon les principes déontologiques et les recommandations des normes nationales de contrôle.

### Expert en prévoyance professionnelle

La société Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG a été désignée expert en prévoyance professionnelle. Ernst Sutter, expert en chef, est agréé comme expert en prévoyance professionnelle auprès de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

### Surveillance externe

En qualité d'institution de prévoyance professionnelle, Profond est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich)

## Gestion des risques, directives et droits de vote

### Gestion des risques

Profond développe une nouvelle gestion des risques qui va bien au-delà de l'approche classique des dimensions de la probabilité de survenance et de l'étendue du préjudice. Avec ce système, les risques seront systématiquement identifiés, analysés, évalués et hiérarchisés. Ce système permettra en outre de déterminer les mesures et les contrôles qui en résultent. L'imbrication avec le Système de contrôle interne (SCI) est censée garantir la vérification des contrôles clés ordonnés.

### Système de contrôle interne

Profond exploite un système de contrôle interne qui s'inspire des standards internationaux, est continuellement adapté aux besoins de Profond et est développé. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont connaissance du SCI et sont formés à son utilisation. Dans le cadre d'un audit interne, un contrôle aléatoire de l'observation des contrôles clés définis dans le SCI est opéré tous les ans.

### Intégrité et loyauté

Profond respecte les règles de l'ASIP, l'organisation de la branche, et notamment la charte et les directives techniques de l'ASIP, qui sont garantes du respect des règles de loyauté et d'intégrité prévus par la LPP. Le Conseil de fondation, la direction et les collaboratrices et collaborateurs s'engagent à observer ces prescriptions à leur entrée en service. Les membres du Conseil de fondation et de la direction certifient en outre chaque année par leur signature qu'ils respectent les exigences légales et réglementaires ainsi que les prescriptions de loyauté.

### Exercice des droits de vote pour les sociétés suisses

Avant même l'obligation de mettre en œuvre l'initiative Minder, Profond a décidé d'exercer et de publier ses droits de vote pour les sociétés par actions. Jusqu'à l'exercice 2014 inclus, cette action s'effectuait selon les principes suivants: en présence de double mandats de CEO/président de CA ou lorsque les conseils d'administration ne sont pas réélus tous les ans, la décharge est refusée au Conseil d'administration et sa réélection est rejetée. Il en va de même lorsque les émoluments des représentants les plus élevés des organes (direction et Conseil d'administration) sont disproportionnés par rapport à la taille de la société et/ou par rapport à leur prestation. La réélection de l'organe de révision est refusée dans ce cas.

A compter de 2015, les votes de Profond seront déterminés en fonction des recommandations de zRating AG, qui s'engage pour une amélioration continue de la gouvernance d'entreprise et assiste les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits d'actionnaires par une recherche détaillée sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote.

Dans toutes les affaires soumises au vote, on s'efforcera de défendre le mieux possible les intérêts des actionnaires et des destinataires. Le comportement de Profond en matière de votes est consultable sur le site Internet au lien suivant:

[www.profond.ch/fr/anlagen/ausuebung-stimmrechte](http://www.profond.ch/fr/anlagen/ausuebung-stimmrechte)

Les droits de vote ne sont bien entendu pas exercés pour les sociétés domiciliées à l'étranger.

1

6

7

1

2

Profond a versé 147 millions de francs à ses 7456 bénéficiaires de rentes. L'institution a également versé pour 50 millions de francs de prestations en capital. Profond se porte bien financièrement malgré le montant élevé de ces prestations.

La caisse de pension Profond est financièrement saine. L'excédent réalisé à partir des recettes et des versements en témoigne. Profond peut honorer sans problème ses dettes tout en provisionnant des capitaux supplémentaires qui bénéficieront aux assurés.

# 164

# Comptes annuels au 31 décembre 2014

# Bilan

	Annexe Chiffre	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placement des capitaux</b>			
Liquidités		428 030 830	551 405 958
Créances	7.1	34 983 773	13 085 038
Comptes courants		135 280	35 561 899
Titres		4 775 473 423	4 184 108 588
Participations		0	329 424
Immeubles	7.2	475 469 740	388 774 810
<b>Total du placement des capitaux</b>		<b>5 714 093 046</b>	<b>5 173 265 717</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.3	<b>11 188 127</b>	<b>12 687 174</b>
<b>Actifs provenant des contrats d'assurance</b>	8.4	<b>10 900 000</b>	<b>10 900 000</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 736 181 173</b>	<b>5 196 852 891</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>	7.4	<b>220 297 278</b>	<b>204 608 693</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.5	<b>2 425 279</b>	<b>644 525</b>
<b>Réserves de cotisations d'employeur pour institutions de prévoyance</b>	5.10	<b>49 034 621</b>	<b>46 204 127</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.6	<b>5 144 944</b>	<b>5 461 140</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Réserve mathématique assurés actifs	5.2	3 020 914 462	2 788 716 952
Réserve mathématique bénéficiaires de rentes	5.5	1 873 313 715	1 710 757 000
Provisions techniques	5.7.1	150 248 855	172 637 000
Capitaux libres séparés affiliations	5.8	43 535 479	55 882 301
Provisions séparées institutions de prévoyance	5.9	12 005 068	16 853 340
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5 100 017 579</b>	<b>4 744 846 593</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.2	<b>359 261 472</b>	<b>195 087 813</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres/découvert</b>			
Situation en début de période	0	0	-110 195 159
Excédent de produits	0	0	110 195 159
<b>Situation en fin de période</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du passif</b>		<b>5 736 181 173</b>	<b>5 196 852 891</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe Chiffre	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations employés		124 969 695	123 646 374
Cotisations employeurs		172 773 829	170 603 849
Prélèvements sur RCE pour le financement des cotisations		-9 040 532	-10 050 169
Apports uniques et sommes de rachats		121 534 462	70 513 451
Apports aux fonds libres lors de la reprise d'effectifs assurés		4 347 031	4 383 648
Apports aux réserves de cotisation employeur		11 575 106	10 985 890
Apports aux provisions séparées institutions de prévoyance		185 900	188 643
Cotisations ordinaires et diverses, apports		426 345 491	370 271 686
Prestations de libre passage		327 587 383	302 663 744
Apports versements anticipés EPL/divorces		4 035 739	2 771 711
Prestations d'entrée		331 623 122	305 435 455
<b>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>757 968 613</b>	<b>675 707 141</b>
Prestations réglementaires		-197 331 125	-173 798 015
Prestations extra-réglementaires		-21 742 699	-3 822 571
Prestations de libre passage à la sortie		-339 071 878	-426 351 644
Versements anticipés EPL/divorces		-15 976 948	-14 472 241
Dissolution de fonds libres/RCE à la sortie effectifs assurés		-3 871 240	-2 149 759
<b>Sorties pour prestations et versements anticipés</b>		<b>-577 993 890</b>	<b>-620 594 230</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (dissolution capital de prévoyance année précédente)		-95 933 639	20 363 523
Constitution du capital vieillesse		-151 904 853	-178 030 470
Constitution de provisions techniques		-25 070 721	-7 234 075
Rémunération du capital d'épargne		-100 673 290	-97 353 991
Constitution de réserves de cotisations		-13 136 805	-10 985 890
Dissolution de réserves de cotisations pour le financement de cotisations		9 040 532	10 050 170
Dissolution de réserves de cotisations		1 737 467	1 293 970
Dissolution de fonds libres (constitution de fonds libres l'année précédente)		13 280 619	-1 697 157
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-362 660 690</b>	<b>-263 593 920</b>
Prestations d'assurance		2 318 695	2 675 196
Parts excédentaires provenant des assurances		1 755 581	1 976 276
<b>Produits des prestations d'assurance</b>		<b>4 074 276</b>	<b>4 651 472</b>
Primes de risques		-173 749	-4 662 350
Primes de frais		-643 306	-855 625
Cotisations au fonds de garantie		-1 213 078	-1 406 649
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-2 030 133</b>	<b>-6 924 624</b>
<b>Résultat net provenant de la part d'assurance</b>		<b>-180 641 824</b>	<b>-210 754 161</b>

	Annexe Chiffre	2014 CHF	2013 CHF
Intérêts sur liquidités, créances		57 991	65 362
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-1 375 381	-865 212
Produit de titres		357 941 324	536 162 680
Produit de biens immobiliers		18 681 544	13 901 392
Frais d'administration des placements		-19 880 221	-16 647 578
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.4</b>	<b>355 425 257</b>	<b>532 616 644</b>
Autres produits	7.7	5 596 950	347 809
Autres charges		-4 435	-22 185
Frais administratifs généraux		-9 640 921	-10 263 823
Marketing et publicité		-1 751 608	-1 763 913
Activités de courtage		-4 533 941	-4 570 818
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-229 973	-242 952
Autorités de surveillance		-45 846	-63 629
<b>Excédent avant constitution de réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>164 173 659</b>	<b>305 282 972</b>
Constitution de réserve de fluctuation de valeur		-164 173 659	-195 087 813
<b>Excédent de produits</b>		<b>0</b>	<b>110 195 159</b>

# Annexe

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Sous le nom «Profond Institution de prévoyance», une fondation au sens des articles 80 et suivants du CC, de l'article 331 du CO et de l'art. 40 al. 2 de la LPP a été constituée.

La fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

### 1.2 Enregistrement dans la LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et est affiliée au Fonds de garantie.

### 1.3 Indication de l'acte et règlements

Acte de fondation	du 13.06.2008
Règlement d'organisation	du 01.01.2013
Règlement de prévoyance	du 01.01.2014
Règlement de liquidation partielle	du 01.01.2005
Règlement de placement	du 01.01.2013
Règlement des provisions	du 31.12.2013

### 1.4 Organe directeur

Le Conseil de fondation est composé des membres suivants:

#### Représentants des employeurs

Jürg Braunschweiler (jusqu'au 31.01.2014)  
Andreas Höchli  
Willy Theilacker

#### Fonction

Membre  
Vice-président  
Vice-président

#### Durée du mandat

de 2008 à 2014  
de 1992 à 2016  
de 1992 à 2016

#### Représentants des employés

Josef Bernet  
Olaf Meyer  
Aldo Platz  
Ursula Schläpfer

#### Fonction

Membre  
Président  
Membre  
Membre

#### Durée du mandat

de 2008 à 2016  
de 2012 à 2016  
de 2008 à 2016  
de 2008 à 2016

#### Comité de placement «Titres»

Jürg Braunschweiler (jusqu'au 31.01.2014)  
Andreas Häberli (à partir du 01.02.2014)  
Olaf Meyer  
Willy Theilacker

#### Fonction

Président  
Président

#### Comité de placement «Immeubles» investissements directs

Herbert Meierhofer  
Roger Beier  
Andreas Höchli  
Hansjörg Pedrett

#### Fonction

Président

#### Adresse

Profond Institution de prévoyance  
Zürcherstrasse 66  
8800 Thalwil

## 1.5 Expert, organe de révision, banque de dépôt, autorité de surveillance, gestionnaires de fortune

### Expert en prévoyance professionnelle

Ernst Sutter  
Math. diplômé ETH  
Expert diplômé en assurance vieillesse  
Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Bâle

### Organe de révision

Progressia Wirtschaftsprüfung AG  
Seestrasse 194  
8820 Wädenswil

### Administration et comptabilité

Profond Institution de prévoyance  
Zürcherstrasse 66  
8800 Thalwil

### Banque de dépôt

Credit Suisse SA  
Giesshübelstrasse 40  
8070 Zurich

### Gestionnaires de fortune

ARTICO Partners SA  
Banque J. Safra Sarasin SA  
Credit Suisse SA  
Helvetic Trust SA  
PK Assets AG  
Swiss & Global Asset Management AG  
Swiss Life Asset Management SA  
UBS SA  
VI VorsorgeInvest AG

### Gestionnaires immobiliers, investissements immobiliers directs

Dätwyler Immobilien, Altdorf  
Bilfinger Real Estate AG, Wallisellen  
VERIT Immobilien AG, Zurich

### Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

### Sociétés apparentées

B+B Prévoyance SA (reprise par Profond au 01.07.2013)  
chkp. HÖCHLI UND PARTNER  
TAF Consulting AG  
Theilacker & Partner AG

**1.6 Employeurs affiliés**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Effectif au 01.01.	1 595	1 667
Entrées	118	49
Sorties	-64	-121
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>1 649</b>	<b>1 595</b>

**2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes****2.1 Assurés actifs**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Effectif au 01.01.	30 596	30 894
Entrées	8 841	8 795
Départs en retraite, décès	-540	-498
Sorties	-7 768	-8 595
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>31 129</b>	<b>30 596</b>

**2.2 Bénéficiaires de rentes**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Effectif au 01.01.	6 837	6 554
Entrées à partir de l'effectif actif	524	349
Rachats d'effectifs de bénéficiaires de rentes	494	385
Sorties	-399	-451
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>7 456</b>	<b>6 837</b>

**Répartition par types de rentes**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Rentes de vieillesse	4 664	4 226
Rentes de viduité	1 443	1 342
Rentes de substitution	65	75
Rentes d'invalidité	812	737
Rentes pour enfant	472	457
<b>Total</b>	<b>7 456</b>	<b>6 837</b>

**3. Modalités de la mise en œuvre du but****3.1 Commentaire du plan de prévoyance**

Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation. Un aperçu des prestations est donné ci-dessous:

**Prévention des risques****Invalidité**

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfant

**Décès**

- Rente de viduité/de partenaire
- Rente d'orphelin
- Capital-décès

## Prévoyance vieillesse

### Départ en retraite

- Rente de vieillesse
- Rente pour enfant
- Rente de substitution
- Rente de vieillesse pour conjoint

### Sortie et versements anticipés

- Prestation de sortie
- Versement anticipé, mise en gage et divorce

## 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais d'administration et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais de risque et administratifs. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaire ainsi que le financement anticipé de prestations de substitution.

## 3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

La Fondation accomplit les tâches suivantes de façon autonome:

- Administration
- Administration actuarielle
- Conseil, accompagnement et vente
- Comptabilité financière et des titres
- Service risque et santé
- Controlling et rapports des placements

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Présentation des comptes conforme à Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations techniques de présentation des comptes conformément à Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels:

<b>Actif</b>	<b>Méthode d'évaluation</b>
<b>Valeurs nominales</b>	
Liquidités	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale
Obligations CHF	Valeur de marché
Obligations en devises étrangères	Valeur de marché
<b>Actions</b>	
Actions suisses	Valeur de marché
Actions étrangères	Valeur de marché
<b>Immeubles</b>	Valeur de marché
<b>Placements alternatifs</b>	Valeur de marché
<b>Participations</b>	Part du capital propre
<b>Compte de régularisation actif</b>	Valeur nominale

Les actifs en devises étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux recettes et aux dépenses, elles ont été converties au cours du jour concerné.

L'effectif immobilier est évalué selon la méthode Discounted Cash-Flow. Durant la première phase (période de planification), les recettes et les dépenses sont évaluées individuellement pour chaque année pendant les dix premières années. Durant la seconde phase (période de sortie/période résiduelle), les prévisions des années 11 à 100 sont résumées dans l'année de sortie.

Le taux d'escompte est constitué comme suit:

– Taux d'intérêt de base, coût du capital	Déterminé par la rémunération des placements sans risques à long terme sur l'ensemble de la période d'observation.
– Supplément d'illiquidité	Ce supplément tient compte d'une illiquidité accrue d'un bien immobilier par rapport à un placement sans risque ou à d'autres titres du marché financier.
– Risque spécifique au bien immobilier (qualité de l'unité)	Ce supplément tient compte de la conception de l'unité (par ex. nombre de petits appartements ou positionnement très élevé dans l'éventail des loyers) ainsi que du standing du bien immobilier. Il tient également compte de restrictions relevant du droit de la propriété (droit de la construction par ex.) ou des contraintes administratives particulières (classement en monument historique par ex.).
– Mix d'unités	Le supplément tient compte du type d'utilisation, de la flexibilité de la surface locative utilisable (logement, bureaux, artisanat, commerce de détail, logistique, etc.), du nombre et de la qualité des locataires (locataires simples ou multiples) et des échéances des baux.
– Micro- et macrosite	Macrosite (marché immobilier local de la commune d'implantation) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Situation de l'offre et de la demande</li> <li>– Situation (situation géographique, par ex. région, agglomération)</li> <li>– Evaluation de la situation d'après les critères: pouvoir d'achat et capacité économique, niveau de formation, taux d'imposition, développement démographique, dessertes, activité de construction, logements vacants, absorption</li> </ul> Microsite (situation du terrain/immeuble au sein de la commune) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Site, image, niveau sonore, situation en matière de passage</li> <li>– Infrastructures, dessertes (écoles, commerces, points d'arrêt des transports publics, nuisances)</li> </ul>

Le terrain à bâtir et les infrastructures en construction sont présentés dans les comptes annuels au coût d'acquisition ou au coûts de revient couru (principe du coût). Après l'achèvement des constructions, l'évaluation se fait pour la première fois selon les directives concernant l'effectif immobilier pour la fin de l'exercice comptable au cours duquel le bien immobilier est mis en service. Les biens immobiliers acquis après le 30 juin sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

#### 4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Le produit des titres et le produit immobilier sont dorénavant présentés séparément dans le compte d'exploitation.

## 5. Risques actuariels/Couverture des risques/Degré de couverture

### 5.1 Type de couverture des risques, réassurance

Les risques de décès et d'invalidité sont intégralement pris en charge par la Fondation. Le contrat de réassurance auprès de PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz, au Liechtenstein, a été résilié au 31 décembre 2013. Le décompte définitif avec PKRück devrait être établi au 31 décembre 2015. D'ici à cette date, on devrait savoir clairement si tous les sinistres en suspens de la période contractuelle sont réglés ou s'il subsiste des prétentions proportionnelles supplémentaires sur le pool de réserves pour risques. La part versée par Profond au pool de réserves pour risques s'élève à CHF 10 900 000 et reste inscrite sans changement au bilan au 31 décembre 2014.

#### 5.1.1 Parts excédentaires provenant des assurances

En 2014, la fondation a dégagé un excédent sur les contrats d'assurances pour l'exercice 2013. L'affectation a été réglée conformément au règlement des provisions applicable à partir du 31 décembre 2013.

### 5.2 Evolution de la réserve mathématique pour assurés actifs

<b>Evolution et rémunération des avoirs d'épargne</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'année	2 788 716 952	2 774 641 282
Plus		
Cotisations d'épargne employés	104 759 790	102 731 126
Cotisations d'épargne employeurs	139 236 079	136 722 983
Apports de libre passage	291 186 426	285 774 636
Apports de libre passage nouvelles affiliations	77 390 462	47 383 482
Apports versements anticipés EPL/divorces	4 035 739	2 771 711
Intérêts et autres bonifications sur le capital épargne	148 930 571	42 729 180
Moins		
Prestations de libre passage à la sortie	-281 297 853	-338 436 591
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	-57 774 025	-87 915 053
Versements anticipés EPL/divorces	-15 976 947	-14 472 241
Versements en capital pour départ en retraite/décès	-49 045 796	-37 860 802
Report sur réserve mathématique bénéficiaires de rentes	-119 779 514	-120 108 433
Report avoirs de vieillesse bénéficiaires de rentes sur RM bénéficiaires de rentes	-9 467 422	-5 244 328
<b>Capital épargne à la fin de l'exercice</b>	<b>3 020 914 462</b>	<b>2 788 716 952</b>

### 5.3 Ventilation des cotisations institutions de prévoyance

	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations d'épargne employés	101 970 256	100 440 951
Cotisation de risque employés	22 999 439	23 205 423
<b>Total cotisations employés</b>	<b>124 969 695</b>	<b>123 646 374</b>
Cotisations d'épargne employeurs	135 925 267	134 035 158
Cotisations de risque employeurs	36 808 512	36 507 996
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	40 050	60 695
<b>Total cotisations employeurs</b>	<b>172 773 829</b>	<b>170 603 849</b>

### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2014 CHF	2013 CHF
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	1 710 985 045	1 613 390 856
Intérêts LPP	1,75%	1,50%

### 5.5 Evolution de la réserve mathématique pour bénéficiaires de rentes

	2014 CHF	2013 CHF
Situation de la réserve mathématique au début de l'année	1 710 757 000	1 548 447 203
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie au 31.12.2012 (comptabilisée au titre de provision technique à partir de 2013)	0	-21 415 732
Reprise de nouveaux bénéficiaires de rentes à partir des effectifs d'actifs	120 963 955	121 700 571
Reprise/rachat d'effectifs de rentes	80 671 627	40 017 227
Report avoirs de vieillesse bénéficiaires de rentes	9 467 422	5 244 328
Adaptation du nouveau calcul de la réserve mathématique	-48 546 289	16 763 403
<b>Situation de la réserve mathématique à la fin de l'année conformément aux calculs détaillés de l'expert</b>	<b>1 873 313 715</b>	<b>1 710 757 000</b>

### 5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2014. Son appréciation est la suivante:

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Pour une fortune nécessaire de	5 044 477 000	4 672 111 000
Il y avait une fortune de	5 403 739 000	4 867 199 000
<b>Le degré de couverture était de</b>	<b>107,1%</b>	<b>104,2%</b>

### 5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les calculs actuariels se fondent sur les principes suivants:

- Taux d'intérêt technique: 3,5%
- Base technique: LPP 2010
- Accroissement de la longévité et fluctuations des risques

La réserve pour le taux de conversion lisse les différences réglementaires et techniques à la date de la conversion en rente.

L'expert recommande d'adapter le règlement des provisions et plus particulièrement la méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur cible ainsi que les conditions de prise en charge d'effectifs de bénéficiaires de rentes trop vieux lors des nouvelles affiliations (directives de souscription).

### 5.7.1 Provisions techniques

	2014 CHF	2013 CHF
Taux d'intérêt technique rémunération des provisions	–	55 000 000
Réserve taux de conversion actifs	81 387 863	78 695 000
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	24 900 000	8 756 000
Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie	43 960 992	30 186 000
<b>Total provisions techniques</b>	<b>150 248 855</b>	<b>172 637 000</b>

Les désignations des provisions dans les comptes annuels sont conformes à Swiss GAAP RPC 26. Ces désignations seront modifiées dans le règlement des provisions à l'occasion de son prochain remaniement.

### 5.8 Capitaux libres séparés affiliations

	2014 CHF	2013 CHF
<b>Fonds libres des différentes institutions de prévoyance</b>	<b>43 535 479</b>	<b>55 882 301</b>

Des comptes avec des fonds libres sont gérés pour 467 institutions de prévoyance (553 l'année précédente).

### 5.9 Provisions séparées institutions de prévoyance

	2014 CHF	2013 CHF
Provisions pour sinistres en suspens	10 902 629	12 337 210
Provision pour rentes de substitution	839 497	753 188
Autres provisions liées aux affiliations	262 942	3 762 942
<b>Total provisions séparées institutions de prévoyance</b>	<b>12 005 068</b>	<b>16 853 340</b>

Les provisions existantes servent à garantir les sinistres en suspens, les rentes de substitution et les risques particuliers. La part non nécessaire sera affectée aux fonds libres des institutions de prévoyance.

### 5.10 Réserves de cotisations d'employeur pour institutions de prévoyance

	2014 CHF	2013 CHF
Réserves de cotisations d'employeur pour certaines institutions de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	46 204 127	46 562 376
Paievements	12 046 794	10 985 890
Utilisation pour le financement des cotisations	–9 040 532	–10 050 170
Dissolution en cas de retrait collectif	–1 384 046	–767 596
Rémunération	1 561 699	0
Autres utilisations	–353 421	–526 373
<b>Total RCE sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>49 034 621</b>	<b>46 204 127</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisation d'employeur avec renonciation à l'utilisation.

**5.11 Degré de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2**

Au 31 décembre 2014, le degré de couverture était le suivant:

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	CHF	CHF
Total de l'actif	5 736 181 173	5 196 852 891
Engagements	-220 297 278	-204 608 693
Compte de régularisation passif	-2 425 279	-644 525
Réserve de cotisations d'employeur pour institutions de prévoyance	-49 034 621	-46 204 127
Provisions non techniques	-5 144 944	-5 461 140
Capitaux libres séparés affiliations	-43 535 479	-55 882 301
Provisions séparées institutions de prévoyance	-12 005 068	-16 853 340
<b>Fortune disponible</b>	<b>5 403 738 504</b>	<b>4 867 198 765</b>
Réserve mathématique assurés actifs	3 020 914 462	2 788 716 952
Réserve mathématique bénéficiaires de rentes	1 873 313 715	1 710 757 000
Provisions techniques	150 248 855	172 637 000
<b>Fortune nécessaire</b>	<b>5 044 477 032</b>	<b>4 672 110 952</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>359 261 472</b>	<b>195 087 813</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>107,1%</b>	<b>104,2%</b>

**6. Commentaire du placement des capitaux et de son résultat net****6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements**

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement.

Il a fixé l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement des placements.

**6.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur**

Pour couvrir les éventuelles fluctuations de valeur des actifs, des provisions sont constituées selon la méthode appliquée.

(en pourcentage)	<b>Stratégie</b>	<b>Réserves Catégorie</b>	<b>Réserves Portfeuille</b>
Moyens et liquidités à court terme	5	-	-
Obligations en CHF	19	10	1.90
Obligations en devises étrangères	9	10	0.90
Actions suisses	20	20	4.00
Actions étrangères	30	25	7.50
Immeubles	15	5	0.75
Placements alternatifs	2	5	0.10
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>15.15</b>
Dont 70%			10.60
<b>Degré de couverture cible (réserve de fluctuation)</b>			<b>110.60</b>

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a été calculée conformément au règlement des provisions applicable pour l'année 2014.

	2014 CHF	2013 CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'année	195 087 813	0
Constitution imputée au compte d'exploitation	164 173 659	195 087 813
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	359 261 472	195 087 813
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	594 000 000	537 000 000
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	-234 738 528	-341 912 187

### 6.3 Présentation des placements par catégorie

Fortune	2014 × 1000 CHF	Part Effectif	Stratégie	Four- chette	Fortune 2013 × 1000 CHF	Part Effectif
<b>Liquidités</b>	<b>428 030</b>	<b>7,5%</b>	<b>5 %</b>	<b>0–25 %</b>	<b>551 406</b>	<b>10,6%</b>
Comptes de trésorerie gestion de fortune	301 600				447 702	
Comptes de trésorerie livre principal	126 430				103 704	
<b>Créances, comptes de régul. actifs</b>	<b>57 207</b>	<b>1,0%</b>		<b>0–10 %</b>	<b>72 234</b>	<b>1,4%</b>
Comptes courants	135				35 562	
Autres créances	34 984				13 085	
Compte de régularisation actif	11 188				12 687	
Actifs provenant des contrats d'assurance	10 900				10 900	
<b>Placements nominaux</b>	<b>1 371 355</b>	<b>23,9%</b>	<b>28%</b>		<b>1 168 808</b>	<b>22,5%</b>
Obligations suisses en CHF	963 398	16,8%	19%	10–40%	770 800	14,8%
Obligations étrangères en CHF	36 417	0,6%		10–40%	47 801	0,9%
Obligations en devises étrangères	371 540	6,5%	9%	3–12%	350 207	6,7%
<b>Actions</b>	<b>2 971 737</b>	<b>51,8%</b>	<b>50 %</b>	<b>25–55 %</b>	<b>2 732 462</b>	<b>52,6%</b>
Actions suisses	1 523 872	26,6%	20%	15–30%	1 391 240	26,8%
Actions étrangères	1 447 865	25,2%	30 %	10–30%	1 341 222	25,8%
<b>Immeubles</b>	<b>857 476</b>	<b>14,9%</b>	<b>15%</b>	<b>5–40%</b>	<b>620 537</b>	<b>11,9%</b>
Immeubles directs	475 470	8,2%		5–30%	388 775	7,5%
Immeubles en Suisse	224 117	3,9%	15%	5–30%	180 980	3,5%
Immeubles à l'étranger	157 889	2,8%	0%	0–10%	50 782	1,0%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>50 376</b>	<b>0,9%</b>	<b>2%</b>	<b>0–14%</b>	<b>51 406</b>	<b>1,0%</b>
Participations directes	0			0–3%	330	
Private Equity	50 376			0–5%	51 076	
Autres	0			0–6%	0	
<b>Fortune globale</b>	<b>5 736 181</b>	<b>100,0%</b>			<b>5 196 853</b>	<b>100,0%</b>

### **Rapport conformément à l'art. 54 de l'OPP 2**

Nous pouvons attester l'observation des limitations de placement de certains créanciers conformément aux articles 54, 54 a et 54b.

### **Rapport conformément à l'art. 50 de l'OPP 2**

Le règlement de placement mis en vigueur par le Conseil de fondation élargit les limites de l'OPP 2 avec ses fourchettes tactiques.

#### **a) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 1 de l'OPP 2**

(choix, exploitation et surveillance)

Les principes du règlement de placement en matière de sécurité, de rendement conforme au marché et de diversification ont été respectés au cours de l'exercice sous revue.

Les portefeuilles sont divisés en différentes catégories de placements. La gestion de fortune est surveillée par un comité de placement qualifié. Celui-ci s'appuie entre autres sur les documents du contrôle interne des placements. Le comité de placement rend périodiquement compte au Conseil de fondation de la composition du portefeuille et de ses performances.

#### **b) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 2 de l'OPP 2**

(capacité de risque, but de prévoyance pas mis en péril)

La stratégie de placement appliquée pendant l'exercice a été établie selon des approches théoriques modernes du portefeuille s'appuyant sur des relations de risque et de rendement. Elle a été vérifiée et approuvée par le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice, les placements ont été opérés dans les fourchettes tactiques. Une réserve de fluctuation de valeur doit être constituée conformément au règlement «Constitution de provisions et réserve de fluctuation de valeur».

Le but de prévoyance n'est pas mis en péril par la dérogation partielle aux directives de placement selon l'OPP 2.

#### **c) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 3 de l'OPP 2**

(diversification des risques en différentes catégories de placements, régions, branches et créanciers)

Une diversification des créanciers est garantie. La diversification des risques en différentes catégories de placements, régions et branches choisies, conformément au règlement de placement, permet de réduire le risque de pertes.

#### **d) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 4 de l'OPP 2**

(extensions des possibilités de placement)

Compte tenu des constatations qui précèdent et des réflexions de principe, nous attestons que l'art. 50 de l'OPP 2 a été respecté au cours de l'exercice sous revue.

## 6.4 Commentaires du résultat net du placement des capitaux

	2014 CHF	2013 CHF
Produit des intérêts sur les obligations	25 651 435	30 084 050
Dividendes sur les actions	85 302 592	79 908 987
Rétrocessions	0	509 295
Produits d'intérêts des liquidités, marché monétaire	538 551	544 837
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-1 375 382	-865 212
Plus-values nettes	246 506 737	425 180 873
<b>Total résultat net des titres</b>	<b>356 623 933</b>	<b>535 362 830</b>
Produit de loyers	19 297 315	16 186 511
Bénéfice sur ventes d'immeubles	965 766	453 002
Produit des intérêts sur les crédits de construction, indemnités	720 050	457 000
Frais administratifs	-745 143	-655 103
Frais d'entretien	-2 099 760	-1 655 793
<b>Total rendement net immobilier</b>	<b>18 138 228</b>	<b>14 785 617</b>
Adaptations à la valeur de marché	1 129 119	2 743 989
Impôts latents sur gains immobiliers/impôts	-585 803	-3 628 214
<b>Total ajustements de valeurs sur biens immobiliers</b>	<b>543 316</b>	<b>-884 225</b>
Commissions de gestion (frais de gestion de fortune)	-4 668 074	-4 306 032
Frais de transactions (frais bancaires/droits de timbre)	-7 428 176	-5 604 880
Frais de dépôt	-394 463	-451 804
Frais TER	-5 495 771	-3 373 755
Contrôle des titres	-603 590	-1 253 331
Frais comités de placement	-828 673	-868 550
Frais de développement et de gestion des immeubles	-357 959	-508 252
Frais de tiers immeubles directs	-103 515	-280 974
<b>Total charges de gestion des placements</b>	<b>-19 880 221</b>	<b>-16 647 578</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>355 425 256</b>	<b>532 616 644</b>

### Explications relatives aux frais de gestion de fortune

	2014 CHF	2013 CHF
Placements transparents	5 711 532 446	5 173 265 717
Placements opaques	2 560 600	0
<b>Total des placements</b>	<b>5 714 093 046</b>	<b>5 173 265 717</b>
Taux de transparence des frais	99,96%	100,00%

### Placement des capitaux

	2014 CHF	2013 CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés direct	14 384 450	13 273 823
Total de tous les chiffres-clés en CHF pour les placements collectifs	5 495 771	3 373 755
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>19 880 221</b>	<b>16 647 578</b>
En % des placements au coût transparent	0,35%	0,32%

#### 6.4.1 Performance de la fortune totale

	2014 CHF	2013 CHF
Performance selon gestion de fortune	6,8%	11,8%

#### 6.4.2 Dispositions de loyauté et utilisation des rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également exigé des attestations auprès des institutions concernant des rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'exercice sous revue.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g de l'OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion du capital de prévoyance. Certaines institutions ont répondu à la question de façon incomplète. Le Conseil de fondation continue de suivre le dossier.

## 7. Commentaires des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances

	2014 CHF	2013 CHF
Impôt anticipé/impôt à la source sur titres	4 910 536	4 295 609
Créances découlant des cotisations vis-à-vis des affiliations (recouvrement par l'Association Profond jusqu'en 2013)	20 529 454	0
Créances vis-à-vis du réassureur	650 000	0
Créances vis-à-vis des fondations (réserves de sinistres)	2 409 467	0
Autres avoirs	2 087 967	1 399 131
Créances vis-à-vis des nouvelles affiliations	3 120 508	5 295 111
Mobilier, informatique, véhicules	343 091	644 784
Cautions de loyer	198 595	198 446
Créances dans le domaine immobilier	734 155	1 251 957
<b>Total des créances</b>	<b>34 983 773</b>	<b>13 085 038</b>

## 7.2 Immeubles

	2014 CHF	2013 CHF
Talackerstrasse, Opfikon	25 236 000	25 237 208
Blumenau, Jona	12 086 000	12 056 174
Eulachhof, Winterthour	38 765 000	35 943 810
Schlachthofstrasse, Winterthour	11 804 000	11 801 270
Büelisackerstrasse, Büttikon	14 253 000	14 138 492
Steinmatt, Altdorf	16 681 000	16 221 540
Erlenstrasse, Mollis	5 807 000	5 799 719
Zopfgasse, Staufen	12 239 000	12 421 495
Luzernerstrasse, Bremgarten	5 791 000	5 374 680
Rodenbergstrasse, Diessenhofen	9 650 000	9 615 638
Tischmacherhof, Galgenen	53 312 677	53 225 103
Obererlen, Näfels	10 352 000	10 341 650
Bernstrasse, Berthoud	25 596 000	26 219 008
Grundweg 5–9, Rothrist	3 541 000	3 106 715
Grundweg 3, Rothrist	4 951 000	2 881 806
Südstrasse, Oftringen	4 695 000	4 696 364
Terrain à Gersau	1	1
Lenzhardfeld, Lenzbourg	8 374 000	8 809 701
Zofingerstrasse, Strengelbach	11 641 000	12 045 226
Bahnhofstrasse, Zurich (copropriété)	4 700 000	4 700 000
ICC, Genève (copropriété)	1 189 000	1 180 000
Grüttstrasse, Biberist	9 375 000	9 397 577
Stegmattstrasse, Biberist	7 341 000	6 831 008
Hofstattstrasse, Derendingen (vendu en 2014)	0	1 918 212
Grossmatt, Kappel	9 134 000	9 525 603
Hauptstrasse et Annerstrasse, Brugg	17 896 000	17 624 207
Rosshag, Buchs SG	9 626 000	9 759 406
Altstetterstrasse, Zurich Altstetten	14 034 063	0
Thurgauerstrasse, Zurich Oerlikon	42 305 018	0
<b>Total</b>	<b>390 374 759</b>	<b>330 871 613</b>
Brüelstrasse, Spreitenbach	12 983 859	7 265 313
ChlyHolz, Olten	6 352 862	0
Murgareal, Frauenfeld	10 262 937	0
Schwerzistrasse, Schübelbach	55 495 323	50 637 884
<b>Total immeubles en construction</b>	<b>85 094 981</b>	<b>57 903 197</b>
<b>Total immeubles</b>	<b>475 469 740</b>	<b>388 774 810</b>

## Commentaires relatifs aux immeubles

	2014 CHF	2013 CHF
Effectif au 01.01.	388 774 810	332 644 975
Ajouts	87 484 023	60 847 193
Ventes	-1 918 212	-7 461 347
Adaptations à la valeur de marché	1 129 119	2 743 989
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>475 469 740</b>	<b>388 774 810</b>

**7.3 Compte de régularisation actif**

	<b>2014</b> CHF	<b>2013</b> CHF
Intérêts courus	9 567 094	10 706 571
Divers comptes de régularisation	1 621 033	1 980 603
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>11 188 127</b>	<b>12 687 174</b>

**7.4 Dettes**

	<b>2014</b> CHF	<b>2013</b> CHF
Dettes envers des personnes sortantes	96 756 898	169 520 454
Dettes envers les bénéficiaires de rentes	9 262 136	7 661 297
Entrées anticipées de PLP, rachats et nouvelles affiliations	102 672 754	15 491 775
Autres créditeurs	11 605 490	11 935 167
<b>Total des dettes</b>	<b>220 297 278</b>	<b>204 608 693</b>

**7.5 Compte de régularisation passif**

	<b>2014</b> CHF	<b>2013</b> CHF
Comptes de régularisation immobilier	46 163	317 428
Divers comptes de régularisation	2 379 116	327 097
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>2 425 279</b>	<b>644 525</b>

**7.6 Provisions non techniques**

	<b>2014</b> CHF	<b>2013</b> CHF
Provisions pour impôts latents sur gains immobiliers	4 744 944	4 159 140
Autres provisions non techniques	400 000	1 302 000
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>5 144 944</b>	<b>5 461 140</b>

**7.7 Autres produits**

	<b>2014</b> CHF	<b>2013</b> CHF
Produit de la dissolution de la provision séparée	3 028 312	0
Dissolution de provision non nécessaire rémunération en 2013	1 857 401	0
Produit des services pour mandats tiers	505 509	0
Produits divers	205 728	347 809
<b>Total autres produits</b>	<b>5 596 950</b>	<b>347 809</b>

## 8. Autres informations relatives à la situation financière

### 8.1 Rémunération

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt technique de 3,5%.

### 8.2 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées de façon réglementaire conformément au règlement des liquidations partielles approuvé le 13 décembre 2010 et applicable depuis janvier 2005. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de deux ans. En complément du règlement de liquidation partielle, cette liste sert de base au contrôle des cas de liquidation partielle par l'organe de contrôle.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2013 ont été contrôlés et exécutés en 2014:

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations examinées				<b>1733</b>
Cas suspects	83	18	199	<b>300</b>
Décision positive	40	8	163	<b>211</b>
Décision négative	38	8	26	<b>72</b>
Décision en suspens	5	2	10	<b>17</b>
Traité	64	18	187	<b>269</b>
Non traité	19	0	12	<b>31</b>

### 8.3 Dettes financières

En relation avec des investissements dans des participations de type private-equity, Profond Institution de prévoyance s'est engagée à mettre à la disposition de Limited Partnerships des moyens financiers pour un montant de CHF 55 848 820. Après déduction du montant déjà versé de CHF 46 747 956, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 9 100 864.

Dans le domaine des placements immobiliers directs, il existe à la date du bilan des dettes sous forme de paiements restant à effectuer en relation avec des immeubles en construction pour un montant total de CHF 70 000 000.

### 8.4 Commentaires des actifs et passifs provenant des contrats d'assurance

Conformément à ce qui a déjà été mentionné au point 1.5, la Fondation a résilié au 31 décembre 2013 son contrat de réassurance avec PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz FL.

En attendant la détermination claire de tous les sinistres en suspens de la période contractuelle, la part versée par Profond elle-même au pool de réserve de risque, d'un montant de CHF 10 900 000, figurera sans changement au bilan au 31 décembre 2014.

### 8.5 Affaires en suspens pour l'autorité de surveillance

Adaptation du règlement des provisions applicable au 31 décembre 2013

Election de renouvellement des représentants des employeurs au Conseil de fondation

### 8.6 Procédures juridiques en cours

Aucune

## 9. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun

# Rapport de l'organe de révision

## PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

Seestrasse 194  
CH - 8520 Wädenswil  
Telefon +41 44 783 20 50  
Telefax +41 44 783 20 55  
www.progressia-au.ch

An den Stiftungsrat der

**Profond Vorsorgeeinrichtung, Thalwil**

### **Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung**

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Profond Vorsorgeeinrichtung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2014 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

#### *Verantwortung des Stiftungsrates*

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

#### *Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge*

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

#### *Verantwortung der Revisionsstelle*

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von

 Mitglied der Treuhänder-Kammer

Freienbach - Wädenswil - Fribourg

1

## PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

### Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

### Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die freien Mittel oder die Überschussbeteiligungen aus Versicherungsverträgen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Wädenswil, 8. April 2015

Progressia  
Wirtschaftsprüfung AG

  
E.P. Guhl  
Betriebsökonom HWV/FH  
zugelassener  
Revisionsexperte

  
R. Boccali  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
zugelassener  
Revisionsexperte  
(Leitender Revisor)

Beilage:

- Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang

# Rapport de l'expert en assurances de pension



**Beratungsgesellschaft**  
für die zweite Säule AG

Dornacherstrasse 230  
Postfach  
4018 Basel  
Tel. +41 61 337 17 33  
Fax +41 61 337 17 34  
www.berag.ch

**Profond Vorsorgeeinrichtung  
Thalwil**

## Bericht des Pensionsversicherungsexperten zur Jahresrechnung 2014

Im Geschäftsjahr 2014 haben keine Änderungen an den Stiftungsreglementen der Profond Vorsorgeeinrichtung stattgefunden. Geändert bzw. angepasst wurden im Nachgang zur Senkung des technischen Zinssatzes auf 3.5% ab dem 31.12.2013 sowie zur stufenweisen Herabsetzung des Umwandlungssatzes ab dem 01.01.2015 die reglementarischen Einkaufstarife sowie die versicherungstechnischen Berechnungstools für die Erstellung von Rentnerofferten im Zusammenhang mit der Akquisition von Neuanschlüssen. Ausserdem wurde anhand des aktiven Versichertenbestandes sowie der Schadenerfahrung der Profond Vorsorgeeinrichtung – Daten der letzten 5 Jahre – eine umfassende Risikotarifanalyse vorbereitet und durchgeführt mit dem Ziel, einen profundeigenen Risikotarif zu schaffen und darauf basierend die reglementarischen Risiko- und Kostenbeiträge im Bestand und für Neuanschlüsse herabsetzen zu können.

Die im Berichtsjahr erzielte ansprechende Nettoperformance des Stiftungsvermögens von 6.8% (Vorjahr 11.8%) ist zusammen mit dem erneut sehr guten Risikoverlauf im Bestand der aktiven Versicherten hauptverantwortlich dafür, dass der Deckungsgrad von 104.2% auf 107.1% hat erhöht werden können. Im Vergleich zum Vorjahr höhere Sterblichkeitsverluste im Rentnerbestand sowie die notwendige weitere Aeuffnung von technischen Rückstellungen sind die Hauptursachen dafür, dass die Deckungsgraderhöhung nicht noch um einige Promillepunkte höher ausgefallen ist.

Im aktiven Versichertenbestand war im Berichtsjahr wieder etwas mehr Wachstum zu verzeichnen als im Vorjahr. Entsprechend hat sich die Bestandesalterung verlangsamt. Als Folge des vergleichsweise geringen Bestandeswachstums haben sich die durchschnittlichen versicherten Leistungen kaum verändert. Von besonderem Interesse erscheint uns die Tatsache, dass das durchschnittliche erworbene Altersguthaben in % des durchschnittlichen versicherten Lohnes im Berichtsjahr leicht zugenommen hat – reales Wachstum der erworbenen Altersleistung.

Im Rentnerbestand war im Berichtsjahr eine noch deutlich stärkere Zunahme zu verzeichnen als im Vorjahr. Dabei geht fast die Hälfte der Zugänge auf Bestandesübernahmen zurück. Daraus kann man ersehen wie wichtig es ist, dass übernommene Rentnerbestände vollständig finanziert sind, d. h. ausreichend Deckungskapital mitbringen.

Der technische Zinssatz liegt seit dem 31.12.2013 bei 3.5%. Für eine erneute Senkung gibt es aus der Sicht der Profond Vorsorgeeinrichtung zurzeit zu wenig stichhaltige Argumente. Sobald sich wirklich stichhaltige Argumente für eine Senkung ergeben, wird der Stiftungsrat nicht zögern diese Senkung zu beschliessen. Wir erinnern in diesem Zusammenhang an den monatlich erstellten Profondmeter, welcher jeweils sehr früh und sehr verlässlich über wesentliche Änderungen in der versicherungstechnischen und der finanziellen Lage der Stiftung informiert.

Wir können darum summarisch festhalten, dass sich die versicherungstechnische und die finanzielle Lage der Profond Vorsorgeeinrichtung innert Jahresfrist weiter verbessert hat. Es gibt nachgewiesenermassen keine Finanzierungsdefizite und die technischen Reserven und Rückstellungen sind ausreichend dotiert. Wir können darum bestätigen, dass die Stiftung ihre versicherungstechnischen Verpflichtungen auch in Zukunft wird erfüllen können; es drängen sich zurzeit keine Massnahmen auf.

Basel, 17. April 2015

Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG

Ernst Sutter  
Dipl. Pensionsversicherungsexperte

Malgorzata Zielinska  
Diplom-Mathematikerin Univ.

## **Impressum**

### **Editeur**

Profond Institution de prévoyance

### **Conception**

Scholtysik Niederberger Kraft AG

### **Photographie**

Mara Truog

### **Traduction**

Syntax Traductions SA

### **Imprimerie**

Cavelti AG

### **Tirage**

Français 600 / allemand 2100 / italien 200

L'édition allemande fait foi.



# Profond

[www.profond.ch](http://www.profond.ch)  
[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)

Profond Institution de prévoyance  
Zürcherstrasse 66, Case postale  
8800 Thalwil  
T 058 589 89 81  
F 058 589 89 01

Profond Institution de prévoyance  
Hintere Bahnhofstrasse 6, Case postale  
5001 Aarau  
T 058 589 89 82  
F 058 589 89 02

Profond Institution de prévoyance  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
T 058 589 89 83  
F 058 589 89 03